

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 7 mai 2018 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10932)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt du rapport financier 2017 du vérificateur externe
5. Acceptation du rapport financier 2017 du vérificateur externe
6. Acceptation des états financiers 2017 de l'OMH
7. Demande en zone PIIA – 109 ave de la Montagne – rénovation du bâtiment principal
8. Demande en zone PIIA – 324-328 ave Royale – rénovation du bâtiment principal
9. Demande en zone PIIA – lot 300-p – affichage
10. Demande en zone PIIA – 136 ave de la Montagne – agrandissement du bâtiment principal
11. Autorisation de vacances – Mme Sylvie Verreault
12. Vérification annuelle des débitmètres – système de distribution d'eau potable
13. Achat de chlorure de calcium pour 2018
14. Renouvellement du contrat avec AIM Écocentre
15. Inscription au congrès 2018 de l'ADMQ
16. Élaboration d'une politique familiale et des aînés
17. Nomination d'un élu responsable des questions familiales et des aînés (RQFA)
18. Désignation d'un élu au poste de RQFA
19. Reconnaissance et formation d'un Comité sur la politique familiale municipale
20. Mandat à l'arpenteur pour servitude avec la Ville de Québec – zone industrielle
21. Correspondances et divers
22. Paiement des comptes
23. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10933)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 3 avril 2018 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que du côté de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., les administrateurs ont un projet à l'étude pour un nouveau sentier de plusieurs kilomètres et qu'ils recherchent les aides financières disponibles.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que le rapport financier 2017 de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré a été présenté devant les membres du Conseil d'administration par le vérificateur externe. Aussi, en référence au bris électrique de l'automne dernier, ils sont en attente à savoir si leur déductible payé aux assurances sera remboursé. Du côté du bris au système de réfrigération, l'entrepreneur fautif a remboursé tous les frais payés par la Régie. Pour l'année 2018-2019, toutes les municipalités de l'Île d'Orléans reviendront à l'aréna Côte-de-Beaupré.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Marc Lachance dépose, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2017.

Des explications pertinentes ont été données au Conseil municipal, par monsieur Racine, lors d'une rencontre de travail.

5. ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2017 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (Rés. # 10934)

Considérant que monsieur Marc Lachance a déposé, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2017 et que celui-ci a donné les explications pertinentes au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est en accord avec le contenu du rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter le rapport financier 2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps préparé par monsieur Pierre Racine, c.a. et ce, tel que présenté.

6. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OMH (Rés. # 10935)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter les états financiers de l'année 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite-des-Caps tels que déposés au Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité par le Directeur de l'OMH, le 16 avril 2018.

7. DEMANDE EN ZONE PIIA – 109 AVENUE DE LA MONTAGNE Rénovation du bâtiment principal (Rés. # 10936)

Considérant la demande de permis de rénovation déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 109 avenue de la Montagne afin de faire le remplacement des bardeaux d'asphalte de la toiture de sa résidence principale ;

Considérant que la résidence sise au 109 avenue de la Montagne est un bâtiment patrimonial inscrit à l'Annexe 1 du règlement # 500-2017 sous le numéro de fiche 964 ;

Considérant que la demande de permis est assujettie au chapitre 6 du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la rénovation proposée s'intégrera bien au cadre bâti existant ;

Considérant que la rénovation proposée n'affectera pas la valeur patrimoniale de la construction ;

Considérant que la demande déposée rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la demande déposée respecte en tous points la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 17 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis visée par le règlement sur les PIIA # 500-2017 et déposée par le propriétaire du 109 avenue de la Montagne visant la rénovation du bâtiment principal afin de remplacer les bardeaux d'asphalte de la toiture.

8. DEMANDE EN ZONE PIIA – 324-328 AVENUE ROYALE
Rénovation du bâtiment principal (Rés. # 10937)

Considérant la demande de permis déposée par les propriétaires du 324-328 avenue Royale afin de faire le remplacement de sept (7) fenêtres présentes et l'ajout d'une (1) nouvelle fenêtre sur leur résidence principale ;

Considérant que la résidence sise au 324-328 avenue Royale est un bâtiment patrimonial inscrit à l'Annexe 1 du règlement # 500-2017 sous le numéro de fiche 1003 ;

Considérant que la demande de permis est assujettie au chapitre 6 du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la rénovation proposée s'intégrera bien au cadre bâti existant ;

Considérant que la rénovation proposée n'affectera pas la valeur patrimoniale de la construction ;

Considérant que la demande rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la demande respecte en tous points la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 17 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis visée par le règlement sur les PIIA # 500-2017 et déposée par les propriétaires du 324-328 avenue Royale visant la rénovation du bâtiment principal afin de remplacer sept (7) fenêtres existantes et d'en ajouter une (1) autre.

9. DEMANDE EN ZONE PIIA – LOT 300, BOULEVARD 138
Affichage (Rés. # 10938)

Considérant la demande de permis déposée par le propriétaire du lot 300 en bordure du boulevard 138 pour le remplacement de l'affichage présent sur le panneau publicitaire existant ;

Considérant que ce type de demande de permis est assujéti au Chapitre 4 du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la demande de permis est assujéti au règlement de zonage # 497-2017, via les normes relatives à l'affichage ;

Considérant que la nouvelle affiche visée par la présente demande respecte en tous points la réglementation applicable ;

Considérant que l'affichage proposé s'intégrera bien au cadre bâti existant ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 17 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis visée par le règlement sur les PIIA # 500-2017 et par le règlement # 497-2017 via les normes d'affichage et déposée par les propriétaires du lot 300, en bordure du boulevard 138, visant le remplacement de l'affichage sur le panneau publicitaire existant et ce, en fonction des plans déposés.

10. DEMANDE EN ZONE PIIA – 136 AVENUE DE LA MONTAGNE
Agrandissement du bâtiment principal (Rés # 10939)

Considérant la demande de permis déposée par les propriétaires du 136 avenue de la Montagne pour le changement de la volumétrie de la résidence principale ;

Considérant que la demande vise l'agrandissement de la résidence via le recouvrement du patio arrière existant et son intégration dans la résidence présente ;

Considérant que la demande de permis est assujéti au chapitre 5 du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que les documents déposés permettent de prendre pleinement conscience des travaux visés par la demande de permis ;

Considérant que le projet respecte l'ensemble de la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation effectuées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 19 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis visée par le règlement sur les PIIA # 500-2017 et déposée par les propriétaires du 136 avenue de la Montagne visant l'agrandissement du bâtiment principal par le recouvrement du patio arrière existant et son intégration à la résidence.

11. AUTORISATION DE VACANCES – MME SYLVIE VERREAULT
(Rés. # 10940)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser madame Sylvie Verreault, secrétaire, à prendre trois (3) semaines de vacances consécutives à l'été 2018. Les semaines sont celles du 22 juillet, du 29 juillet ainsi que du 5 août 2018.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

12. VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES Systeme de distribution d'eau potable (Rés. # 10941)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède trois débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable afin de mesurer le nombre de mètres cubes d'eau utilisée ;

Considérant que la Municipalité doit remplir, à tous les ans, les rapports de Stratégie d'économie d'eau potable demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant l'obligation, pour que le rapport soit accepté, que tous les débitmètres soient vérifiés annuellement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire trésorier ainsi que par le responsable du réseau d'eau potable afin d'effectuer cette vérification ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée afin d'effectuer la vérification des trois débitmètres que la Municipalité possède sur son réseau de distribution d'eau potable ; le tout selon la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier le 18 avril dernier, au coût de 1 205 \$ plus taxes. Le travail devra être planifié pour être synchronisé avec un autre client afin de couper les frais de déplacement et ainsi diminuer ce montant.

13. ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR 2018 (Rés. # 10942)

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies pour effectuer l'achat de chlorure de calcium en flocons pour l'année 2018 ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à faire l'achat de chlorure de calcium en flocons 80 % - 87 % de la compagnie Sel Warwick au prix de 23,95 \$ plus taxes, livraison incluse. L'achat se fera en palettes de 35 sacs de 35 kg pour un maximum de trois palettes, dont une pourra être vendue à l'Association des propriétaires du Lac St-Tite.

14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC AIM ÉCOCENTRE (Rés. # 10943)

Considérant que l'entente avec la compagnie AIM Écocentre doit être renouvelée depuis le mois de mars 2018 ;

Considérant la rencontre qui a eu lieu entre le représentant de cette compagnie et le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin de discuter des nouvelles mesures exigées par le gouvernement aux centres de tri comme AIM Écocentre ;

Considérant la proposition déposée par le responsable de la compagnie AIM Écocentre afin de renouveler l'entente de services qui unit celle-ci et la Municipalité ;

Considérant les négociations qui ont eu lieu entre les deux parties et l'offre finale déposée le 12 avril dernier ;

Considérant les options limitées de la Municipalité afin d'obtenir les services d'une entreprise pour recueillir les matériaux secs à l'écocentre municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de renouveler l'entente de services avec la compagnie AIM Écocentre afin d'effectuer la cueillette des matériaux secs de l'écocentre municipal; le tout selon leur offre de services déposée le 9 mars 2018 et mise à jour le 12 avril 2018 par courriel, pour un renouvellement seulement au 1^{er} juin 2018.

15. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ 2018 (Rés. # 10944)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin 2018 à Québec. Les frais d'inscription sont de 524 \$ plus les taxes applicables.

16. ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS (Rés. # 10945)

Considérant les démarches entreprises par la MRC de La Côte-de-Beaupré afin d'accompagner les municipalités dans l'élaboration de politique familiale et MADA sur son territoire ;

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à élaborer une politique familiale et une politique MADA d'ici juin 2019.

17. NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS (RQFA) (Rés. # 10946)

Considérant l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du Conseil municipal sur la qualité de vie des familles et des aînés ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désigne un de ses élus responsable des questions familiales et des aînés (RQFA), que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales et aînés, d'assurer la présidence du Comité de la politique familiale municipale (PFM) et d'assurer, au nom du Conseil municipal, le bon cheminement du développement ou du suivi de cette politique.

18. DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU POSTE DE RQFA (Rés. # 10947)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désigne monsieur Christian Lebel, Conseiller, à titre de responsable des questions familiales et des aînés (RQFA).

Que monsieur Christian Lebel assure un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, qu'il ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'il assure, au nom du Conseil municipal, le bon cheminement du développement ou du suivi de la PFM.

Que madame Anne-Marie Asselin soit et est désignée comme remplaçante à monsieur Christian Lebel en cas de non disponibilité et ait les mêmes responsabilités que ce dernier.

19. RECONNAISSANCE ET FORMATION D'UN COMITÉ SUR LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)
(Rés. # 10948)

Considérant la volonté de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés selon les étapes de la vie familiale ;

Considérant que la Municipalité est en période d'élaboration de sa PFM ;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la PFM ;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps procède à la création d'un comité de la PFM. Ce comité sera formé des personnes suivantes :

- Madame Natacha Jobin, représentante familiale
- Madame Gabrielle Leclerc, représentante familiale
- Madame Isabelle Bouchard, représentante de la Maison des jeunes (MDJ)
- Madame Frédéric Lachance, représentante de la Maison des jeunes (MDJ)
- Madame Pierrette Duclos, représentante des aînés
- Madame Denise Langlais, représentante des aînés
- Madame Huguette Fillion, représentante de la bibliothèque
- Monsieur Christian Lebel, élu municipal RQFA
- Madame Anne-Marie Asselin, élue municipale RQFA substitut.

Sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et des aînés (RQFA), ce comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation famille.
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au Conseil municipal.

- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'assurer la continuité et la pérennité, en priorisant les éléments du plan d'action et en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la PFM.
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM.
- D'assister le Conseil municipal dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM.
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance.
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir en famille ».
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

20. MANDAT À L'ARPENTEUR POUR SERVITUDES AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – ZONE INDUSTRIELLE (Rés. # 10949)

Considérant l'entente signée entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en octobre 2015 et approuvée de par la résolution # 10180 ;

Considérant l'obligation pour la Municipalité de consentir une servitude de drainage et de non-accès le long de la nouvelle rue Industrielle, en faveur de la Ville de Québec ;

Considérant que les travaux sont maintenant terminés et qu'il est temps d'officialiser ces deux servitudes ;

Considérant qu'il ne reste que des documents de description technique avec plan montrant à réaliser pour ces servitudes ;

Considérant l'offre faite par la firme Lefrançois arpenteurs-géomètres Inc. pour effectuer et réaliser ce document ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian , Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Lefrançois arpenteurs-géomètres Inc. afin de réaliser la description technique et le plan montrant pour la servitude de drainage en faveur de la Ville de Québec près de la rue Industrielle, au prix de 890 \$ plus taxes et de prévoir un montant supplémentaire de 390 \$ plus taxes s'il fallait compléter la documentation quant à la servitude de non-accès. Ces documents serviront afin de préparer l'acte notarié relié à ce dossier.

21. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- La liste des interventions du service de sécurité incendie pour les mois de mars et avril 2018.
- Une résolution d'appui de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans notre demande au MTQ d'une meilleure signalisation sur la route 138.
- Une lettre de la SNQC confirmant une aide financière de 1 000 \$ pour organiser la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2018.
- Le rapport financier 2017 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- Une lettre confirmant le report du montant octroyé en 2017 pour l'année 2018 en lien avec le programme PAARRM.
- Une copie de résolution de la Ville de Château-Richer demandant au MTQ de voir à diminuer l'utilisation du frein moteur sur la route 138.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de mars 2018 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la rencontre du 12 mars dernier de la bibliothèque Emma-Duclos.

22. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10950)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'avril 2018 et totalisant la somme de 91 231,42 \$.

Salaires

Pér. du 01/04 au 07/04	12 547,32 \$	Pér. du 08/04 au 14/04	6 635,88 \$
Pér. du 15/04 au 21/04	7 045,89 \$	Pér. du 22/04 au 28/04	6 101,59 \$
Pér. du 29/04 au 05/05	5 820,33 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10951)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 09.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier